

Conseil Municipal du 13 novembre 2014

Tous les conseillers présents sauf Christian Vaissière excusé.

- **Aménagement de La Bessière :**

Après le compromis trouvé avec les propriétaires M. et Mme Ducret (cession du terrain pour le projet le plus éloigné du village au prix des terres agricoles), le Maire a fait remonter en urgence le projet au Conseil Général dont la commission technique a validé le dossier. Mais la commission des finances l'a reporté à 2015 car il y avait plus de demandes que le budget alloué ne pouvait satisfaire.

- **Taxe d'aménagement :**

La délibération concernant la taxe d'aménagement valable 3 ans arrivant à expiration, le conseil Municipal à l'unanimité se prononce pour son renouvellement au même taux que précédemment (1%) avec exonérations pour les logements sociaux, les bâtiments artisanaux, les commerces et les abris de jardin. Cette taxe est à payer une fois pour toutes lors de la construction d'habitations.

- **Décision Modificative :**

Le Conseil Municipal adopte une décision modificative concernant des ajustements budgétaires.

- **Adhésion à l'agence Lozère ingénierie :**

Cette agence voulue par le Conseil Général permet d'apporter aux communes des compétences qui étaient antérieurement assurées par l'État. Avis favorable à l'unanimité. Benoît Granier est nommé délégué communal.

- **Projet d'acquisition du café Bergounhon :**

L'étude se poursuit ; un devis estimatif de travaux a été réalisé par M. Bessière, architecte, pour réalisation de chambres d'hôtes + bar et restauration rapide.

Par ailleurs, les services des domaines ont réalisé une évaluation de la valeur de l'immeuble avec licence.

Une étude est en cours à la C.C.I. après la visite d'un de leurs conseillers qui doit donner son avis au préfet sur la faisabilité financière et la concurrence existant sur le secteur.

- **Restauration du monument aux morts :**

Un imprévu a obligé le Maire à faire réaliser le changement des plaques supportant le nom des morts ; le coût supplémentaire est de 1940 €. Une subvention complémentaire sera demandée.

- **Demande de subventions :**

Subventions pour aider deux associations à participer aux coûts de chauffage de la salle des fêtes. Il s'agit du karaté-club et de l'association Sources du vivre (Qi Gong). Accord sous réserve que ces deux associations réalisent leurs activités dans la salle communale.

- **Questions diverses :**

- Route de Bessils (dégâts des racines d'arbres) : le Maire doit prendre rendez-vous avec M. Samuel Trocellier, propriétaire des arbres.
- Chemin de Bessils : barrière d'accès, reprofilage et clôture (voir avec SOMATRA).
- Pose de deux nouveaux panneaux de décoration de Noël, un à la salle des

fêtes, l'autre à la Maison Familiale.

- Divers petits dégâts ont aussi été évoqués sur des murs à La Bessière, Javols et Aubigeyrettes, ainsi que sur des chemins à La Bessière et au Mazet.

À 23h30, le Maire remercie chacun et lève la séance.